

Tailor Asset Management

Gestionnaire d'investissements

Actifs déclarés

Géré en interne

- ☒ Actions cotées
- ☒ Revenu fixe – SSA

- ☒ Revenu fixe – société
- ☒ Autres

Géré en externe

- ☒ Autres

Tailor Asset Management a satisfait aux exigences minimales du PRI ✓

Indicateurs des exigences minimales

Le PRI utilise quatre indicateurs pour évaluer les exigences minimales, qui représentent les attentes de base concernant le statut de signataire. Chaque indicateur est noté sur 100, en fonction des politiques, de la couverture des AUM et des responsabilités divulguées par un signataire.

PG 1 : Couverture de police d'investissement responsable

75
/100

Cet indicateur mesure l'étendue des éléments d'investissement responsable couverts par la politique formelle d'une organisation.

Le score reflète la proportion d'éléments politiques pertinents qui sont abordés.

PG 2 : Couverture sous responsabilité active de la police RI

100
/100

Cet indicateur mesure la proportion de l'AUM d'une organisation couverte par ses politiques d'investissement responsable.

Ce score reflète l'étendue des AUM couverts par la politique d'investissement responsable de l'organisation.

PG 4 : Supervision et responsabilité de haut niveau

100
/100

Cet indicateur mesure si la haute direction a une supervision formelle et une responsabilité dans la mise en œuvre des politiques d'investissement responsable.

Ce score reflète l'ampleur de la responsabilité attribuée aux postes supérieurs et aux organes de gouvernance.

PG 5 : Responsabilité de la mise en œuvre

100
/100

Cet indicateur mesure si la responsabilité de la mise en œuvre de politiques d'investissement responsable est attribuée à des rôles internes et/ou externes.

Ce score reflète dans quelle mesure les responsabilités de mise en œuvre sont clairement attribuées.

SLA

1

But et approche

Cette déclaration explique pourquoi cette organisation s'engage dans un investissement responsable, exposant son approche globale et les engagements clés qu'elle a pris. Elle reflète la perspective de la haute direction sur la manière dont l'investissement responsable soutient les objectifs de l'organisation et crée une valeur à long terme.

Tailor Asset Management (Tailor AM) place les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au cœur de sa stratégie d'investissement. La société estime que la création de valeur à long terme s'obtient par l'intégration des facteurs financiers et extra-financiers dans les décisions d'investissement. Son approche d'investissement responsable repose sur quatre piliers : une politique de gestion des exclusions et des controverses, une analyse ESG, une politique de vote et d'engagement, et des rapports extra-financiers. Tailor AM intègre les risques de durabilité, des méthodologies d'évaluation ESG propriétaires, la surveillance des controverses et les activités de gestion responsable tout au long du processus d'investissement afin d'identifier mieux les risques et opportunités tout en promouvant des pratiques commerciales responsables et transparentes. En tant que signataire des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (IPR), Tailor AM s'engage à intégrer les considérations ESG dans les décisions d'investissement et les pratiques de propriété. L'entreprise applique des politiques d'exclusion couvrant les secteurs et émetteurs controversés impliqués dans de graves controverses ESG ou des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies. Tailor AM surveille également les indicateurs de performance ESG et d'intensité carbone et aligne son approche climatique avec les objectifs de l'Accord de Paris à travers des mesures telles que sa politique d'exclusion du charbon thermique. De plus, Tailor AM renforce son cadre d'investissement responsable grâce à des solutions d'investissement marquées ISR et Finansol, des activités actives de vote et d'engagement, l'intégration des risques de durabilité et l'utilisation d'outils ESG propriétaires soutenus par des fournisseurs externes reconnus de données ESG. Ensemble, ces engagements reflètent l'objectif de Tailor AM d'assurer des performances durables à long terme tout en renforçant continuellement le profil ESG de ses investissements.

SLA

2

Progrès et résultats

Cette déclaration décrit les progrès de l'organisation au cours de l'année de reporting sur les questions d'investissement responsable qu'elle considère comme les plus pertinentes ou importantes. Il reflète la performance par rapport aux objectifs et objectifs, les actions clés entreprises et les éventuels défis rencontrés.

Au cours de la période de rapport, Tailor AM a continué à renforcer son cadre d'investissement responsable. En 2025, la société a entrepris des actions importantes pour préparer l'ensemble de sa fourchette de fonds propres à la conformité aux exigences de l'étiquette ISR V3. Les outils existants ont également été améliorés pour améliorer la prise en compte des interactions avec les entreprises lorsque cela est nécessaire. Tailor AM a adopté une approche plus globale à travers les trois piliers ESG et a étendu ses politiques d'exclusion aux activités liées au charbon thermique, aux combustibles fossiles non conventionnels, au tabac, aux armes controversées et aux entreprises situées dans des juridictions fiscales non coopératives. La société a également introduit une approche de double matérialité et a commencé à exiger que les plans de transition climatique alignent davantage les investissements sur les objectifs de l'Accord de Paris. Au cours de l'année, Tailor AM a continué d'intégrer les risques de durabilité qui pourraient avoir un impact négatif sur la valeur financière des investissements. L'entreprise a également renforcé ses capacités ESG grâce à des formations continues dispensées aux équipes d'investissement, de conformité et de gestion des risques sur des sujets de finance durable, notamment le SFDR, la taxonomie européenne, le CSRD et les exigences de reporting extra-financier. Tailor AM a également poursuivi ses activités de gestion. Au cours de 2025, la société a collaboré avec 124 entreprises, contre 34 engagements lors de la période précédente. Ces interactions ont couvert un large éventail de sujets, notamment les notations ESG, les controverses, les questions liées au climat et les divulgations sur la durabilité des entreprises. De plus, Tailor AM a continué d'appliquer son cadre d'intégration ESG à travers ses activités d'investissement, y compris les politiques d'exclusion, l'analyse ESG, les pratiques de vote et d'engagement, la surveillance des risques de durabilité et les rapports extra-financiers. Au 31 décembre 2025, les fonds classés sous le titre de SFDR Article 8 représentaient 93,99 % des actifs sous gestion de la société. Tailor AM considère l'investissement responsable comme un processus d'amélioration continue et a exprimé son ambition de continuer à renforcer ses pratiques, ses résultats et sa transparence conformément au cadre établi par l'article 29 de la Loi française sur l'énergie et le climat.

SLA

3

Engagements prospectifs

Cette déclaration expose les mesures spécifiques que l'organisation prévoit de prendre au cours des deux prochaines années pour faire avancer son engagement envers l'investissement responsable. Il offre une vision prospective des priorités, des actions planifiées et des domaines d'intérêt.

Au cours des deux prochaines années, Tailor AM a l'intention de continuer à renforcer son cadre d'investissement responsable. L'entreprise a exprimé son ambition de continuer à améliorer ses pratiques, ses résultats et sa transparence conformément au cadre établi par l'article 29 de la Loi française sur l'énergie et le climat. Tailor AM poursuivra la mise en œuvre des exigences ISR Label V3 sur l'ensemble de sa fourchette de fonds propres et développera davantage son approche ESG grâce à l'utilisation d'outils et méthodologies ESG renforcés. L'entreprise a également étendu ses politiques d'exclusion aux activités liées au charbon thermique, aux combustibles fossiles non conventionnels, au tabac, aux armes controversées et aux entreprises situées dans des juridictions fiscales non coopératives. De plus, Tailor AM a introduit une approche de double matérialité et a commencé à exiger des plans de transition climatique afin d'aligner les investissements sur les objectifs de l'Accord de Paris. L'entreprise continuera de prendre en compte les risques liés à la durabilité lorsqu'ils pourraient avoir un impact négatif sur la valeur financière des investissements. Tailor AM a également l'intention de continuer à renforcer ses capacités ESG par des formations continues pour les équipes d'investissement, de gestion des risques et de conformité sur les sujets de finance durable, notamment le SFDR, la taxonomie européenne, la CSRD et les exigences de reporting extra-financier. Les activités de gestion responsable et d'engagement resteront une part importante de l'approche d'investissement responsable de l'entreprise. Tailor AM poursuivra son dialogue avec les entreprises investies sur les questions liées à l'ESG et maintiendra ses activités de vote et d'engagement conformément à son cadre d'investissement responsable.

« Le PRI salue l'achèvement par Tailor Asset Management du Cadre de Reporting 2026. Ce rapport offre un aperçu précoce des pratiques de responsabilité et de gouvernance de la direction, et annonce le début des résultats à venir. Nous sommes impatients de soutenir les signataires alors qu'ils s'engagent avec des analyses plus approfondies grâce aux outils de reporting et de données du PRI. »

Cambria Allen-Ratzlaff

PDG par intérim, PRI